

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 mars 2025

Présents : MARCUS Martine, DUVAL Alain VILLEMIN Thibaut; HAZARD Guy MALJEAN Claudy, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe, ,

Absent :

Secrétaire de séance : Claudy MALJEAN

Convocation : 22 mars 2025

Affichage : 22 mars 2023

Ordre du jour :

- Vote du CFU 2024 et Affectation du résultat 2024
- MO résultat de l'appel d'offres pour la réhabilitation des étangs
- Contrat Aurélie ABBADI
- Délibération Tirs Cervidés
- Délibération Travaux ONF
- Tarifs des concessions
- Convention " solidarité énergie" et vote des subventions aux associations
- Fongibilités des crédits • Vote des taux des Taxes locales (voir TH à 0%)
- Présentation et vote Budget Primitif 2025
- arrêter la liste des modifications à apporter à l'avant-projet "Village d'Avenir"
- ° Questions diverses

N° 05-2025 : Compte Financier Unique

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents .

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable

Le compte administratif présente les résultats suivants en euros:

	Résultat de clôture au 31/12/2025	Part affecté à l'investissement	Recettes exercice 2024	Dépenses exercice 2024	Restes à Réaliser	Résultats de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	7541.61	0.00	224 330.92	136 094.75	35 504.11	88236.17	60273.67
Fonctionnement	218 364.44	0.00	98 330.60	87 971.28	0.00	10359.32	228 723.76
Total	225 906.05	0.00	322 661.52	224 066.03	35 504.11	98 595.49	288 997.43

Le Conseil Municipal réuni et présidé par Mr Alain DUVAL , valide à l'unanimité le CFU 2024

N° 06-2025 : Affectation du résultat

Le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) .

Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP	0.00
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves	0.00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	228 723.76
Total affecté	0.00
Pour mémoire : Résultat de l'exercice en investissement	95 777.78
Déficit à reporter	0.00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat

N° 07-2025 : Résultat de l'appel d'offre concernant la Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du site des étangs

Madame le Maire explique que suite à la réunion de la commission d'appel d'offres qui a eu lieu le 21 mars 2025, après avoir étudié les documents envoyés et avec les explications de Mme Aurélie TOUSSAINT du PNRL, il s'avère que le montant des travaux se tiendra entre 100 000 et 150 000 euros suivant les choix que le Conseil fera et les obligations environnementales.

Madame le Maire expose l'Analyse de l'offre d'Ecolimneau, qui correspond bien au cahier des charges.

Montant Total	Ecolimneau HT	Detours HT	Munich HT Géomètre	Total	Reste à charge moins 80 % subv. AERM
Tranche ferme	13750.00	1775.00	6200.00	21725.00	4345.00
Tranche optionnelle MC	5850.00			5850.00	
Tranche optionnelle MOHT	10300.00			10300.00	
Tranche ferme et optionnelle HT				37875.00	7575.00

Montant Avant Projet travaux	Montant HT	Montant subvention 80% AERM	RESTE A CHARGE en euros
Exemple 1 : minimum	100 000.00	80 000.00	20 000.00
Exemple 2 : maximum	150 000.00	120 000.00	30 000.00

Elle rappelle que la commune a déjà effectué l'achat des parcelles d'étangs (déductions faites des 80% de subventions par l'Agence Rhin-Meuse) pour la somme restant à charge de 6376 € et l'étude pour la réhabilitation pour un montant restant à charge de 3476 € soit un total de 9852 €

D'autres subventions peuvent être obtenues notamment par la Fondation du Patrimoine et le programme LEADER sur les aménagements (bancs , panneaux pédagogiques , etc...)

Le Conseil Municipal décide de choisir la tranche ferme avec 6 voix pour et 1 abstention en insistant sur la vigilance à apporter sur le montant des travaux à réaliser , celui-ci ne doit pas dépasser 150 000 €

N° 08-2025 : Avenant au contrat d'Aurélié ABBADI

Madame Le Maire rappelle que le contrat de Madame ABBADI se termine le 30 avril 2025 et propose de prolonger celui-ci jusqu'au 31 mai 2025 en attente du prochain contrat

A l'unanimité , le Conseil Municipal décide de prolonger le contrat de Madame ABBADI jusqu'au 30 mai 2025 et charge Madame Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires

N° 09-2025 : Remplacement de Madame Martine BREBANT

Le contrat de Madame BREBANT se termine au 30 mai 2025 , Madame Le Maire propose d'embaucher Madame ABBADI pour la remplacer à partir du 1^{er} juin 2025 avec un CDD de 3 ans , elle exercera la fonction d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe en qualité d'agent contractuel de droit public avec un échelon 6 .

A l'unanimité , le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à établir la déclaration sur emploi territorial et signer le contrat correspondant

N°10-2025 : Travaux ONF

Madame Le Maire expose les prévisions de travaux de l'ONF :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prévision de l'ONF

Prévisions recettes-dépenses (H.T.) Exercice 2025 | F.C. Valbois

	Dépenses	Recettes	Remarques
FONCTIONNEMENT			
Travaux	1 940,00 €		Lamier avec broyage de branches Route com. RD901 et Varvinay
Frais d'exploitation (BO)	1 750,00 €		Coût exploitation grumes Piles 20 et 21
INVESTISSEMENT			
Travaux sylvicoles	0,00 €		
Travaux d'infrastructures	0,00 €		
FRAIS DE GARDERIE	1 218,13 €		Montant représentant 10 % des recettes de l'année n-1
TAXE A L'HECTARE	562,82 €		Montant représentant 2€/ha
VENTES			
En bloc et sur Pied		8 900,00 €	Parcelles 13 et 28
Bois façonné (grumes)		3 250,00 €	Vente grumes Piles 20 et 21
Délivrance affouage		1 450,00 €	Affouages Parcelles 3, 14 et 36
AIDES - INDEMNITES		0,00 €	
CHASSE		5 300,00 €	
total:	5 470,95 €	19 900,00 €	
	13429,06 € HT	47,72 € TVA	

Fonctionnement : frais d'exploitations, débardages, travaux sylvicoles de + de 15 ans
 Investissement : travaux sylvicoles de - de 15 ans, travaux d'infrastructures

ONF-Triage de Nonsard
 Vincent CHOLLET

N°11- 2025 : Tirs de cervidés

Madame Le Maire explique que les populations sont toujours plus importantes et sans cesse croissantes ainsi que les dégâts dans la forêt notamment sur les jeunes pousses,

Vu les effets déjà sensibles du changement climatique sur les arbres , le renouvellement des forêts imposera des plantations d'essence nouvelles , vouées à l'échec par abrutissement ou frottis , les protections par engrillagement ne sont pas adaptées à la situation tant par leur coût que par leur difficulté de mise en œuvre .

La conseil Municipal demande une augmentation significative des plans de tirs Cerf et Chevreuil, puis leur maintien à un niveau suffisant pour permettre d'envisager puis de pérenniser les investissements nécessaires au renouvellement de la forêt communale et demande au préfet de la Meuse de fixer des minimas de prélèvements pour ces espèces , compatibles avec un retour à l'équilibre permettant aux forêts de faire face aux changements qui s'annoncent

N° 12-2025 : Augmentations du tarifs des concessions

En prévisions des travaux obligatoires d'aménagement des cimetières (espace cinéraire destiné à l'accueil des cendres des défunts dont le corps a donné lieu à crémation) , il serait souhaitable d'augmenter le tarifs des concessions comme suit :

Types de concession	Tarif actuel	Tarif proposé à partir de 2025
Concessions perpétuelles (2 m2)	300 euros	500 euros
Concessions perpétuelles (1 m2)	200 euros	300 euros
Concessions cinquantennaires (2 m2)	150 euros	250 euros
Concessions cinquantennaires (1 m 2)	100 euros	150 euros

Le conseil Municipal décide à 4 voix pour et 3 voix contre , d'augmenter les tarifs des concessions

N° 13-2025 : Convention Solidarité énergie

Ce fond de solidarité Logement (FSL) est placé sous la responsabilité du Conseil Départemental de la meuse; il est financé majoritairement par le département et l'état, il est également abondé par EDF, Engie, Totalénergies , la CAF , et la MSA,

Ce fond permet d'apporter une aide aux personnes éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent ou s'y maintenir et de disposer des fournitures d'eau , d'énergie , et de services téléphoniques,

La convention " solidarité énergie" a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Département de la Meuse et le centre inter/communal d'action sociale ou la commune concernant les aides à l'énergie, toute énergie ou fluide confondu et quelque soit le fournisseur . Elle formalise l'engagement de chacun au bénéfice des administrés domiciliés sur le territoire .

Le cas échéant, les partenaires s'accordent sur le montant de l'aide à attribuer . La prise en charge du financement est alors répartie comme suit :

- 60% versés par le Département de la Meuse, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible sur le FSL
- 40% versés par le centre inter/communal d'action sociale ou la commune dans la limite de

l'enveloppe budgétaire disponible et selon les règles spécifiques d'intervention financière,

Ce dispositif est basé sur le volontariat , sans implication financière directe pour les parties concernées,

Le conseil après en avoir délibéré , demande à Madame Le Maire de prendre plus de renseignements sur la dite convention, notamment sur les types d'attributions , les décisionnaires finaux et les montants alloués .

N° 14-2025 : Subventions accordées aux associations

Le conseil Municipal décide d'accorder un montant global de 2000 euros pour les subventions aux associations, établissements et organismes publics tels que l'ADMR : 300 euros ,l'Amicale des donateurs de sang : 50 euros et précise que le reste de la somme allouée sera utilisée pour les autres demandes ainsi que pour l'aide au financement des cartes de bus et des activités sportives des enfants de la commune.

N° 15 – 2025 : Fongibilité des crédits

L'assemblée délibérante fixe une limite aux virements de crédits autorisés entre chapitres , sans pouvoir excéder 7,5 % et autorise Madame Le Maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre , à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

N°16 – 2025 : Vote des taux des taxes locales

Madame Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans ; en conséquence, madame Le Maire propose de fixer le taux de la taxe d'habitation à 0% cette année, pour pouvoir l'augmenter de façon significative l'année prochaine et de maintenir les autres taux

Le Conseil Municipal décide de ne pas retenir cette proposition et vote à l'unanimité le maintien des taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8.34 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.24 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9.09 %
- Cotisation foncière des entreprises : 9.51 %

N°17-2025 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Pour infos :

- concernant les travaux d'adduction d'eau potable terminés en 2023, la commune n'aura pas de dotation à verser au SIELL (143 000 €), le montant des aides octroyées et les produits des ventes d'eau projetés sur 20 ans, couvrent le solde des travaux restant à charge du SIELL
- La location du terrain pour l'antenne relai de téléphonie mobile est de 1500 € TTC par an
-

Tableau récapitulatif pour le BP 2025 pour les recettes et dépenses d'Investissement et de fonctionnement.

	RECETTES	DEPENSES
Investissement	220 985,78 €	220 985,78 €
Fonctionnement	321 641,76 €	321 641,76 €
TOTAL	542 627,54 €	542 627,54 €

Après présentation et délibération le budget 2025 est APPROUVE à l'unanimité.

Projet « Village d'Avenir »

Afin et préparer la réunion **du 8 avril prochain à 16 h 30 avec le cabinet VIOT et Madame LEGROS**, Le conseil Municipal a finalisé la liste des modifications à faire sur l'avant projet :

A revoir : les terrasse en béton et les murs de séparation, la porte-fenêtre dans le séjour du logement PMR et donc accès au jardin et suppression des WC dans le couloir existant, - les patios d'entrée

Pour information concernant le projet : un premier bilan du programme a été présenté lors de la réunion du Comité de Cohésion Territoriale du 28 février 2025 à la Préfecture de la Meuse

Questions diverses

Madame Le Maire informe l'assemblée du dispositif "**Coût de pouce rural Grand Est**" qui donne la possibilité de subvention de 50 % pour un projet à 20 000 € maximum soit 10 000 € et ce jusqu'en 2028, et propose de remplacer les vitraux de l'église de Varvinay pour la partie gauche de la nef et ceux du chœur qui n'ont pas été change lors des travaux de 20

Liste des membres du Conseil Municipal

NOM	Signature
MARCUS Martine	
DUVAL Alain	
MALJEAN Claudy	
MARCUS Hubert	
HAZARD Guy	Absent, excusé
NICOLAS Christophe	
VILLEMIN Thibaut	